

**DÉCISION N°17-2026 – DECISION RELATIVE AUX TARIFS DES PARKINGS A BATEAUX ET
EMPLACEMENTS AU PORT MARGARIDON – ANNÉE 2026**

LE MAIRE DES SALLES SUR VERDON,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/05/2020 autorisant le maire à fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, en application de l'article L 2122-22 al. 2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 01/07/2016 créant le service port et nautisme.

Vu la décision n°17/2025.

Considérant la nécessité de mettre à jour les tarifs pour l'année 2026.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – de fixer les tarifs du service port et nautisme comme suit pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026 :

TARIF ANNUEL PARKING A BATEAUX BASE NAUTIQUE

Emplacement parking	
Bateau : longueur inférieure ou égale à 5,5 m :	158 euros
Bateau : longueur inférieure ou égale à 6,5 m :	189 euros
Bateau : longueur supérieure à 6,5 m :	249 euros
Catamaran : longueur inférieure ou égale à 4,5 m :	237 euros
Catamaran : longueur inférieure ou égale à 5,5 m :	268 euros
Catamaran : longueur supérieure à 5,5 m :	330 euros
Annexe sur emplacement :	79 euros
Canoë ou kayak ou planche à voile :	79 euros
Aviron skiff et autres engins nautiques :	79 euros
Aviron skiff dans le hangar à l'année :	247 euros
Caution clé accès parking et sanitaires :	70 euros

TARIF SAISONNIER PARKING A BATEAUX BASE NAUTIQUE

DUREE	1 SEMAINE	2 SEMAINES	1 MOIS	2 MOIS
BATEAU	42€	63€	95€	158€
CATAMARAN	53€	74€	105€	168€
PLANCHE A VOILE / CANOE / KAYAK	32€	53€	63€	95€
CAUTION CLE BASE			70€	

TARIF ANNUEL PORT MARGARIDON

Emplacement ponton	
Avec emplacement remorque au parking :	709 euros
Sans emplacement remorque au parking :	614 euros
Annexe sur emplacement parking :	79 euros
Caution clé :	70 euros

TARIF SAISONNIER PORT MARGARIDON

Durée minimum 7 jours	105 euros
Durée minimum 24 heures	16 euros



LES SALLES
SUR
VERDON

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

Caution clés accès port 70 euros

Tous les tarifs énoncés ci-dessus sont consentis par engin nautique et non au titre de l'emplacement.

INDEMNITE POUR OCCUPATION SANS DROIT NI TITRE

50 euros par jour par navire suite à notification par la base nautique.

TARIF TERRAIN ANNEXE BASE NAUTIQUE

25 euros par mois pour tous types engins suite à notification par la base nautique.

Le taux de TVA applicable à ces prestations est de 20%.

ARTICLE 2 — Le présent acte sera notifié à :

Le receveur municipal

Secrétariat de Mairie-affichage

Fait à Les Salles sur Verdon
Le 05/01/2026
Le Maire,
Denise GUIGUES

